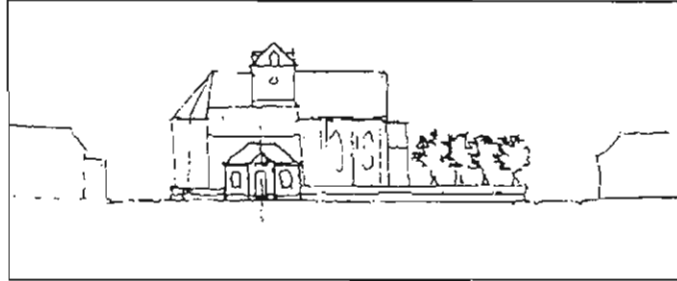


COMMUNE DE BORRE.

EXTENSION ET INTEGRATION DE LA MAIRIE DANS SON SITE.



Présentation du site.

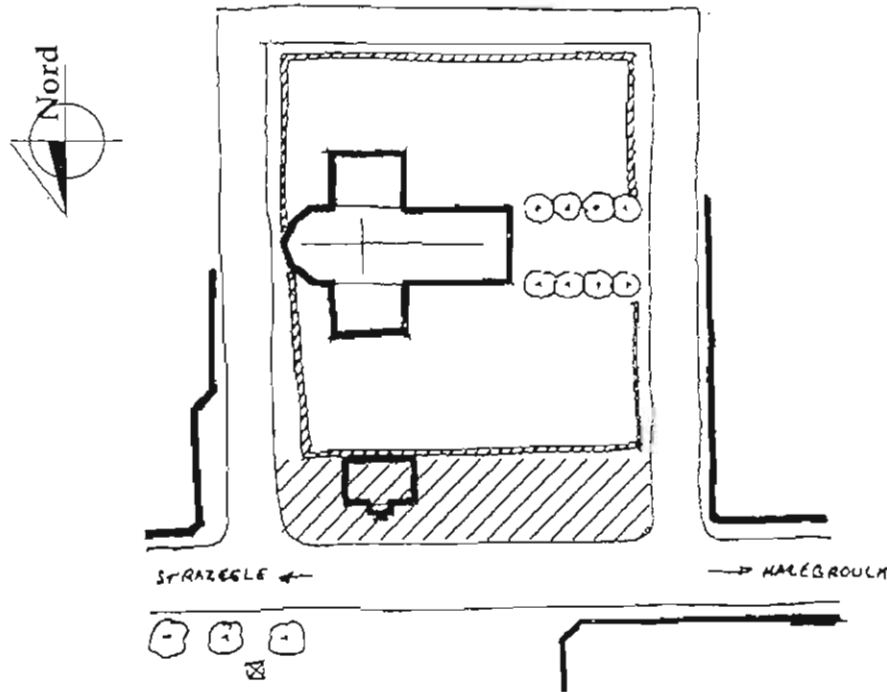


La Mairie actuelle est un bâtiment parfaitement **symétrique** et se présente tel un petit monument posé sur un large trottoir assurant le stationnement. Cette frange de terrain exclue du cimetière se voit rejeté vers la voirie.

L'ouverture visuelle sur l'église ne met pas du tout en valeur la Mairie qui passe relativement inaperçue.

Le programme d'aménagement de la mairie nécessite d'une part l'extension de l'édifice actuel et d'autre part l'organisation de son environnement immédiat.

La réponse attendue veillera également à donner à ce bâtiment sa valeur institutionnelle.



Objectifs et intentions.

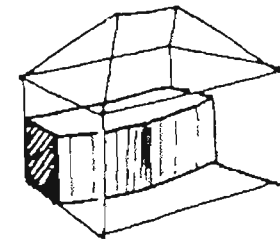
1 - les lieux intérieurs de la Mairie.

De par sa composition très bien dessinée, l'édifice mérite que l'on conserve la vision la plus vaste possible de son volume intérieur et du système axial qui le règle.

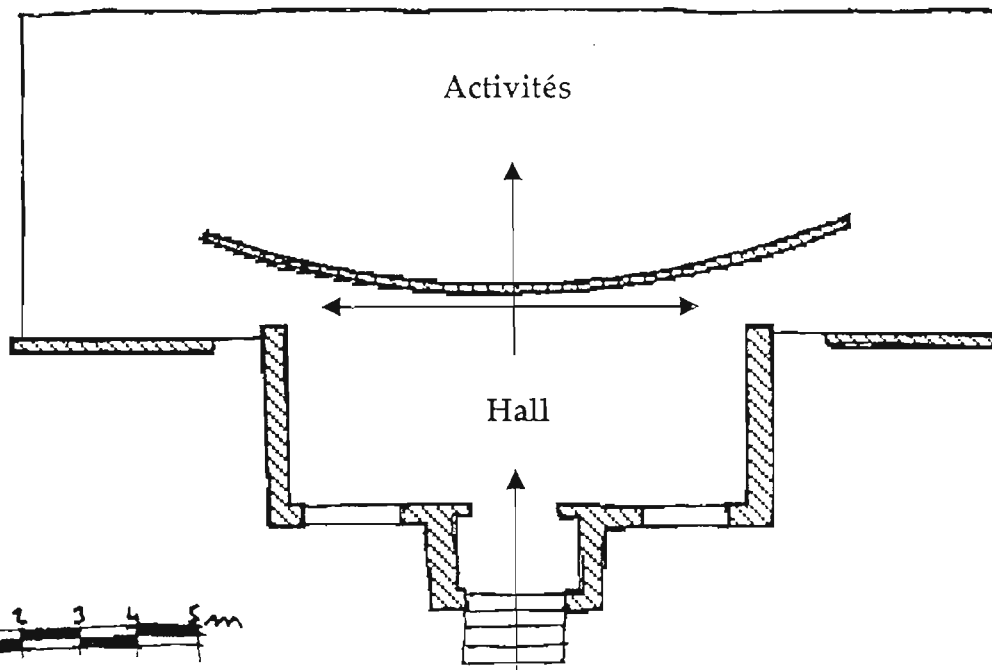
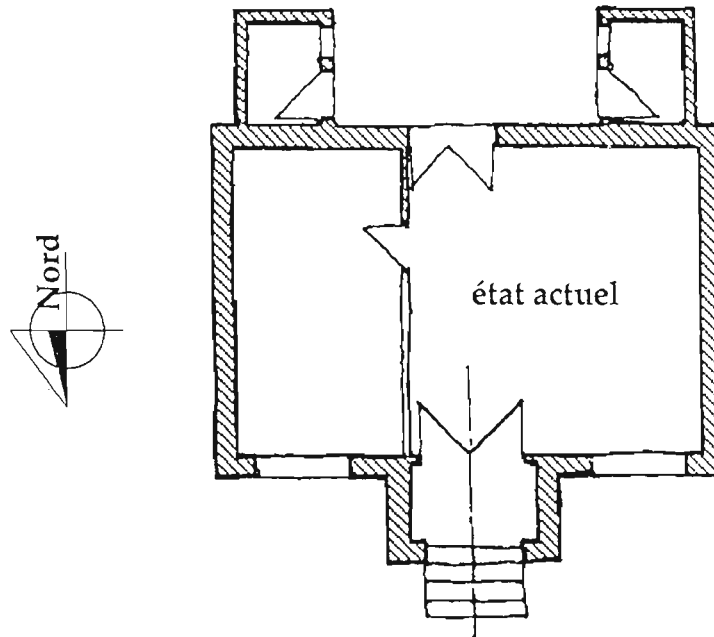
Malgré ses petites dimensions, le hall doit paraître grand et vide afin de lui donner l'aisance indispensable. Il faut donc lui attribuer des fonctions ne nécessitant pas un cloisonnement (accueil, secrétariat, attente, plan cadastraux).

Les autres activités pour lesquelles la discrétion est souhaitée, pourront se situer dans l'extension vers le jardin, derrière une paroi courbe dont la force semblera contenir et retenir les poussées des activités.

L'opacité de cette paroi sera limitée en hauteur afin de conserver dans sa partie supérieure, la totalité du volume d'origine.

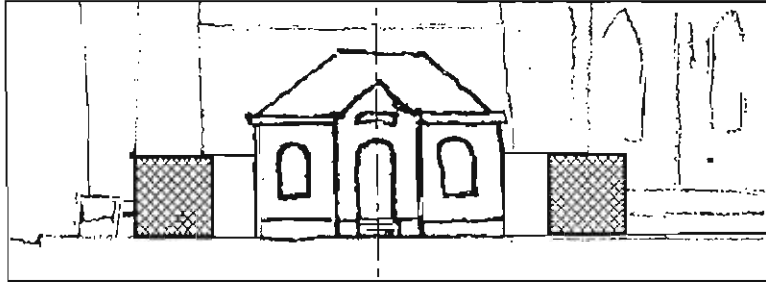


Le volume principal présente deux circulations distinctes ; l'une dans l'axe du bâtiment reliant l'entrée à la salle du conseil municipal ou des mariages, l'autre longeant le mur courbe et desservant l'ensemble des autres lieux.



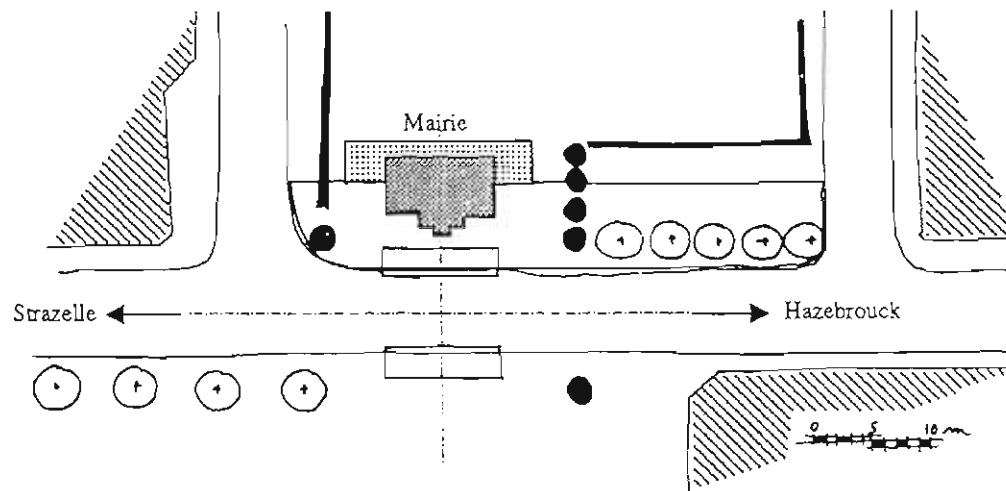
Objectifs et intentions.

2 - les espaces extérieurs.



L'objectif principal se résume à deux actions à mener de front : conserver et mettre en évidence la vue axiale de la Mairie, et intégrer celle-ci dans le jardin du cimetière.

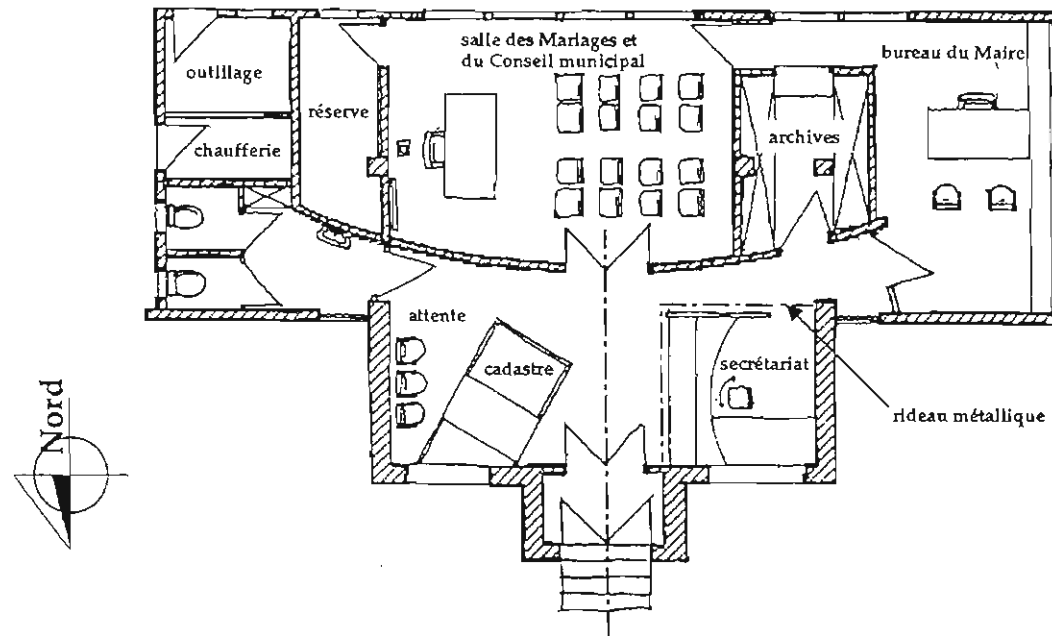
La neutralité et la rigueur des plans verticaux de chaque côté du bâtiment permettent à l'extension de s'adosser librement en regard du jardin sans troubler les caractéristiques de la façade qui se détache en avant-plan.



Le parking et le parvis se raccrochent au cimetière et à l'église afin d'intégrer la mairie dans un jardin plus vaste associant le végétal et le minéral.

Matérialisation des objectifs.

1 - les lieux intérieurs de la Mairie.

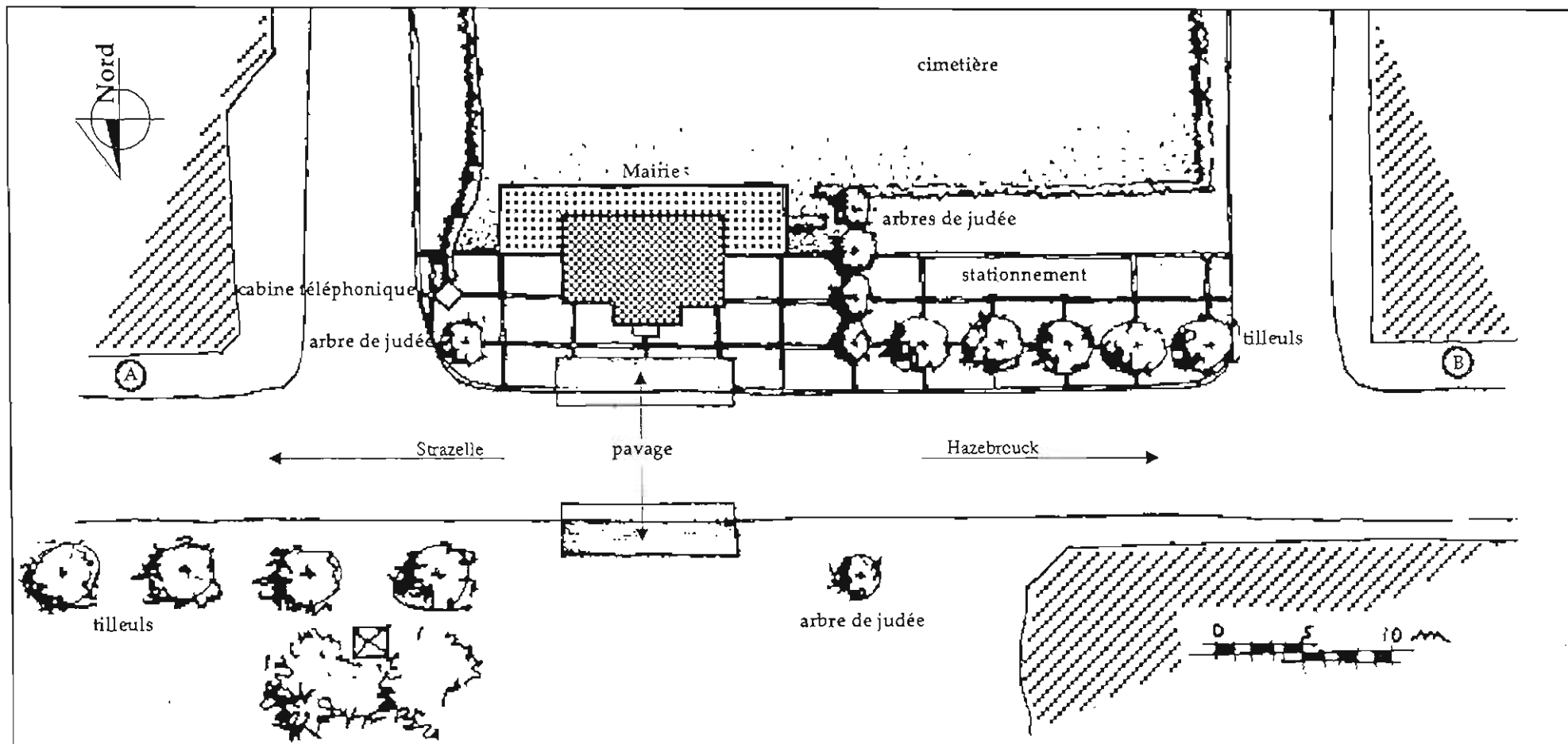


Le secrétariat, à droite en entrant est composé de préférence d'un comptoir, d'un bureau et de rangements bas. Les rangements hauts (armoires) trouveront place dans la salle d'archives, à proximité immédiate. Un rideau métallique pourra être prévu devant ce lieu d'accueil afin de laisser libre l'accès au reste de la mairie après les heures ouvrables. Par ailleurs, il filtre les passages vers le bureau du Maire situé sur l'arrière en regard du jardin.

Symétriquement au secrétariat, un lieu d'attente accompagnant le meuble des plans cadastraux vient équilibrer l'occupation de l'édifice autour de l'axe principal.

Les différents services annexes sont rassemblés dans la partie gauche de l'extension.

La chaufferie plus un local réservé au petit outillage de jardinage ne seront accessibles que de l'extérieur, alors que la réserve (tables, chaises...) n'est liée qu'à la salle du conseil municipal.



Matérialisation des objectifs.

2 - les espaces extérieurs.

Un **maillage** (de dalles rectangulaires) sert d'assise au bâtiment et permet de comprendre l'articulation des éléments végétaux et urbains entre-eux.

Un **arbre de Judée**, seul à gauche, marque la limite du jardin en articulant les deux directions perpendiculaires que forment la rangée de tilleuls et la haie du cimetière. Les quatre arbres de Judée alignés à droite du bâtiment filtrent la vue par rapport au parking et assurent un équilibre autour de la mairie.

La **rangée de tilleuls** apporte de la fraîcheur et limite l'aire de stationnement par rapport au trottoir. Elle est interrompue par les arbres de Judée et reprend son cours de l'autre côté de la voirie, autour du monument commémoratif situé sur la place.

La **haie du cimetière** se brise pour interrompre relativement les vues directes vers le bureau du Maire, et permet un passage discret vers le cimetière. Sur la gauche de la Mairie, la haie se tord et se rapproche de la voirie afin de masquer quelque peu les automobiles stationnées le long de la rue.

La **cabine téléphonique** actuellement très mal située pourra être déplacée vers une position privilégiée marquant l'extrémité de la haie à gauche de la Mairie.

Un **pavage** devant la Mairie et débordant sur la chaussée de chaque côté de la route affirme l'emplacement du bâtiment et occasionne un ralentissement des automobiles.

La nuisance visuelle et physique occasionnée par les lignes et les poteaux E.D.F. peut se résoudre en les enterrant du point A au point B.

